QUELLES REGULATIONS POUR LA SOCIETE NUMERIQUE EN 2025?

Vendredi 26 septembre 2025
Association ECLAT – Le Pornichet

Bertrand du Marais

Président du Think Tank FIDES
Président des « Poissons Roses »
Professeur associé à l'AEI International School de l'Université de Paris-Est Créteil
Président du Conseil national de l'Information statistique,
Conseiller d'État, Membre de la CNIL

bertrand.du-marais(at]u-pec.fr

Plan

Introduction: Un bon moment pour s'interroger sur la redéfinition des modalités de régulation de la société numérique

I Le constat : Les promesses d'Internet n'ont été tenues qu'en apparence

II Un essai d'analyse des causes

III Les remèdes: un régulation foisonnante dans le contexte du développement d'une nouvelle technologie, l'IA?

IV Conclusion: un nouvel avatar du « Grand Evitement »

Caveat

L'intervenant s'exprime à titre personnel et académique,
et ne saurait engager les institutions auxquelles il appartient

D'autant que la CNIL n'a pas de compétences en matière de contenus…

… **mais «** conduit une réflexion sur les problèmes éthiques et les questions de société soulevés par l'évolution des technologies numériques »

(*Art. 59 de la loi 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique)*

Introduction: Deux pages de publicité

- FIDES (Forum sur les Interactions entre le Droit, l'Economie et la Société) http://www.fides.institute :
  - Est une Association de la loi de 1901, à but non lucratif;
  - ***Un think tank pluridisciplinaire, ouvert à toutes les opinions politiques et tous les courants de pensée, pour éclairer la décision et enrichir le débat public sur les interactions entre Droit et Économie.***
  - ***5 thématiques dont « numérique »***
  - Soutient et mène des recherches pluridisciplinaires
  - Publie un ouvrage par an, organise une conférence par trimestre
  - **Les Entretiens de Saint Sauveur (2019…): 15–17 mars 2024**

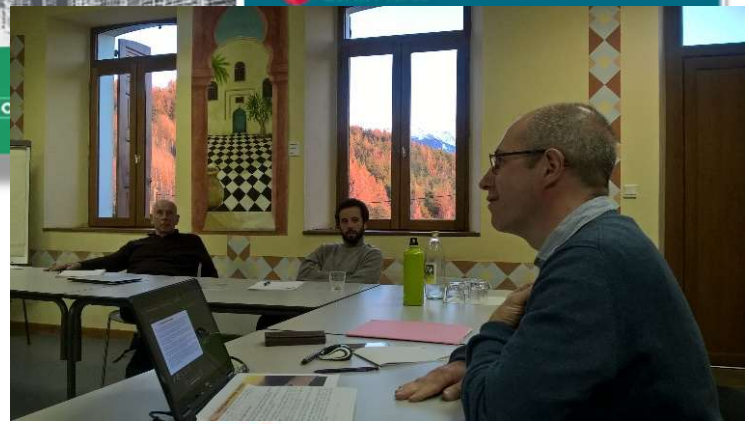

Introduction: Seconde page de publicité

Avec les Poissons roSes

- “Plateforme de réflexions, de Chrétiens à Gauche”

  www.poissonsroses.org

- Première Université d’automne:

  11 octobre 2025 de 14h à 19h
  Maison de La Salle
  Frères des Ecoles Chrétiennes
  78A, rue de Sèvres 75007 Paris
  et en ligne

Introduction: Un bon moment pour s'interroger sur la redéfinition des modalités de régulation de la société numérique

- Le moment est arrivé de la relecture de ce qui s'est passé avec et sur Internet :
  - Par effet de l'âge? ou d'anniversaire ?
    - Les 20 ans du *World Summit on Information Society de 2005*
    - Les 30 ans d'ouverture du site internet de la Maison Blanche par l'Administration Clinton, à la Noël 2023

      ⇒ Des NTIC plus si nouvelles
- … mais 2 évolutions majeures récentes
    - Web 2.0 et les applis : « convergence » en action avec les ordiphones, développement des réseaux sociaux ; appli : ubérisation
    - IA, bien sûr…
- L'évaluation est indispensable à la prospective du futur et à la décision présente

Introduction: Un bon moment pour s'interroger sur la redéfinition des modalités de régulation de la société numérique

- Deux couches particulières de régulation mais étroitement reliées par les caractéristiques de la donnée numérique:
  - La protection des données à caractère personnel
  - L'encadrement des contenus
- Les initiatives de régulation se sont multipliés :
  - France: loi Aviva, etc,
  - Europe:
    - Le RGPD est entré en vigueur en mai 2018
    - Le lent processus d'entrée en vigueur de la Convention 108+ du Conseil de l'Europe (ratifiée par la France le 24 mars… 2023)
    - Le « Paquet numérique » européen adopté en 2022-24 avec *l'IA Act*
  - USA:
    - Californie: Proposition 24 => *California Privacy Rights Act* nov 2020 ;
    - Projet de loi fédérale sur la protection des données ?
    - Février 2023: Gonzalez v. Google et l'avenir de la « Section 230 »
    - Évidemment, l'Administration Trump

Introduction: Un bon moment pour s'interroger sur la redéfinition des modalités de régulation de la société numérique

- La notion de régulation:

  « **L'*introduction de la préoccupation d'efficience économique au centre des politiques publiques et donc de leur régime juridique, dans le but d'assurer l'équilibre entre le bon fonctionnement du marché et l'intérêt général*** (M. Bazex, *La régulation, nouvelle méthode de l'intervention des personnes publiques en matière économique*, in *Florilèges du droit public : Mél. en l'honneur de J.-P. Boivin*, Paris, La Mémoire du droit, 2012, p. 343)*. » (Bazex, du Marais et al. Dictionnaire des régulations*, 2016)

- Méthodologie:
  - Aller du signal faible à la catégorisation et à la qualification (juridique) des phénomènes
  - Approche nécessairement pluridisciplinaire

I Le constat : Les promesses d'Internet n'ont été tenues qu'en apparence

- Introduction: Internet : un espace libre
  - L'illusion initiale d'un espace sans frontières, sans contrôle, sans limite, sans règles:
    - DARPAnet: Une architecture décentralisée par construction
    - Une construction juridique et institutionnelle originale:
      - W3C, Internet Engineering Task Force; ISOC # UIT; ISO
      - Request for comments,
      - « Rough consensus & running code »
      - Principe du « first come, first served » mais Whois
  - L'ouverture « spontanée » au grand public: les « autoroutes de l'information » et la *National Information Infrastructure* de Al Gore et du Président Clinton
  - France: 1995: « Le Grand Secret »; 2000: « l'affaire Yahoo! »
- Un espace libre mais régulé
  - Des régulateurs en dernier ressort: l'ICANN ((*Internet Corporation for Assigned Names and Numbers*) et le DNS (*Domain Names System*)
  - Un contrôle des contenus possibles par blocage de l'accès au DNS (.ly, .pa)

I Le constat : Les promesses d'Internet n'ont été tenues qu'en apparence

1.1 Les promesses: « une révolution culturelle »

1. La création :
   - Individuelle et libérée (économique, intellectuelle);
   - Une économie et une nature humaines plus productives
2. La démocratie

   Universelle et horizontale
3. Le savoir:

   Universellement diffusé (« knowledge society »)

   Spontanément produit: « la sérenpidité » (« don de faire des trouvailles ») est la caractéristique de l'internaute-geek-start-upper
4. L'Etat et les institutions

   L'avènement du e-government plus proche et efficace

   « La mort de l'Etat »
   - l'utopie hippie et libertarienne californienne rencontre l'anarchisme français
   - L'absence de régulateurs et de frontières est solennellement affirmée dans le débat sur une régulation impossible

I Le constat : Les promesses d'Internet n'ont été tenues qu'en apparence

1.2 Ces promesses ont été en partie tenues:

1. La création:
   - La possibilité de l'économie du partage et de « l'économie circulaire »: la « yard sale economy » est globale (BdM, 2016)
2. La démocratie
   - L'open data crée de la transparence et de nouvelles opportunités d'évaluer les politiques publiques
   - L'avènement des flashmobs politiques : printemps arabes (2010s) et « Gilets jaunes » (2018), « Bloquons tout » (2025)
3. Le savoir
   - « J'ai tout Mozart sur ma clé USB » :
   - Le patient est co-constructeur de sa guérison
   - Wikipédia: seulement 30% de plus d'erreurs que *l'Encyclopedia Britannica (Nature,* 2005*;* Epic & Oxford*, 2012)*
   - La résistance à la pandémie : la « zoomisation » de la société permet de combattre le repli sur soi par la résilience de la relation numérique et l'ubiquité du sujet.
4. L'Etat et les institutions:
   - Une administration « sans couture » (seamless): le principe d'adaptabilité rénove le principe de continuité; « France Connect », etc.

I Le constat : Les promesses d'Internet n'ont été tenues qu'en apparence

1.3 Mais en apparence seulement : Qu'avons-nous fait de ces promesses ?

1. La création économique:
   - Ubérisation des travailleurs, voire du régulateur (BdM, 2016)
   - Monopolisation et rentes de monopole

Monopolisation et rentes de monopole:

Le « marché » des données à caractère personnel: revenus, profits nets and EBITDA des « BigTechs »

(Réf. *Le Monde*, « Infographie: des GAFA plus puissants que jamais », 19 février 2022)

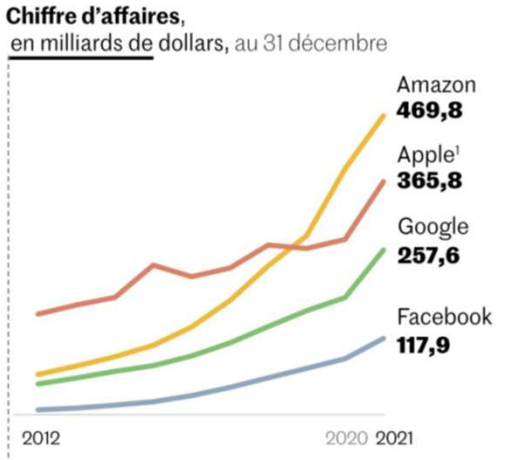

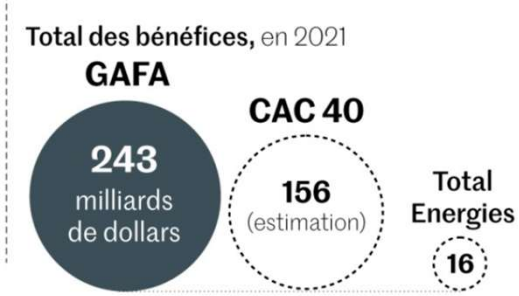

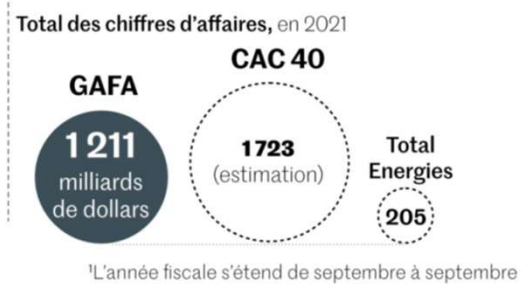

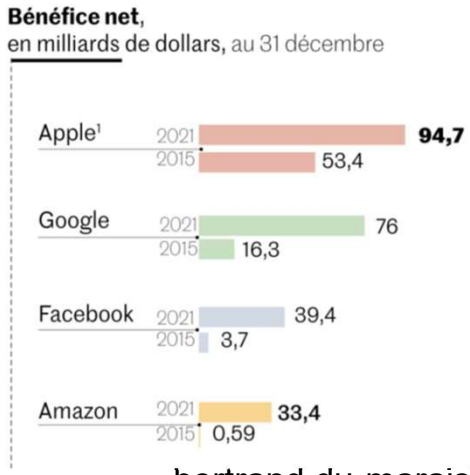

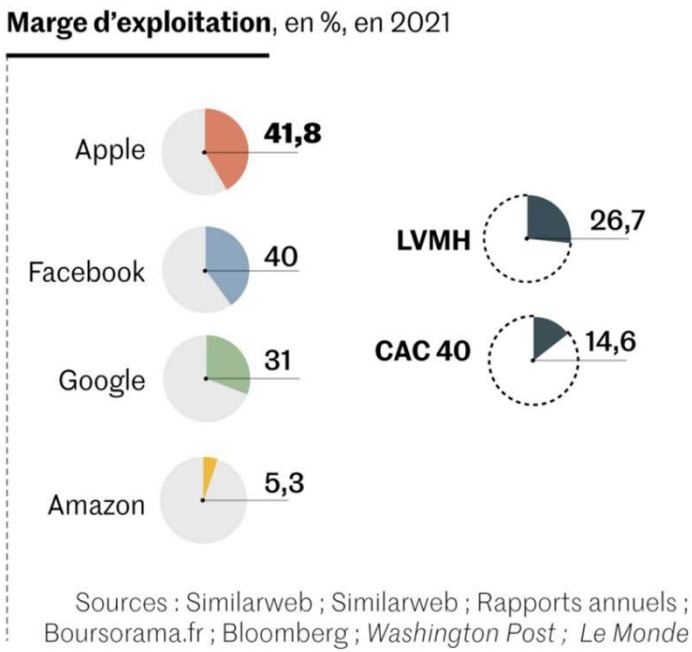

bertrand.du-marais[at]u-pec.fr

I Le constat : Les promesses d'Internet n'ont été tenues qu'en apparence

2. La démocratie politique:
   - Fakenews, manipulation par les plateformes et polarisation de l'opinion (Chavalarias, 2022, 2024);
   - « capitalisme de surveillance » et surveillance généralisée ;

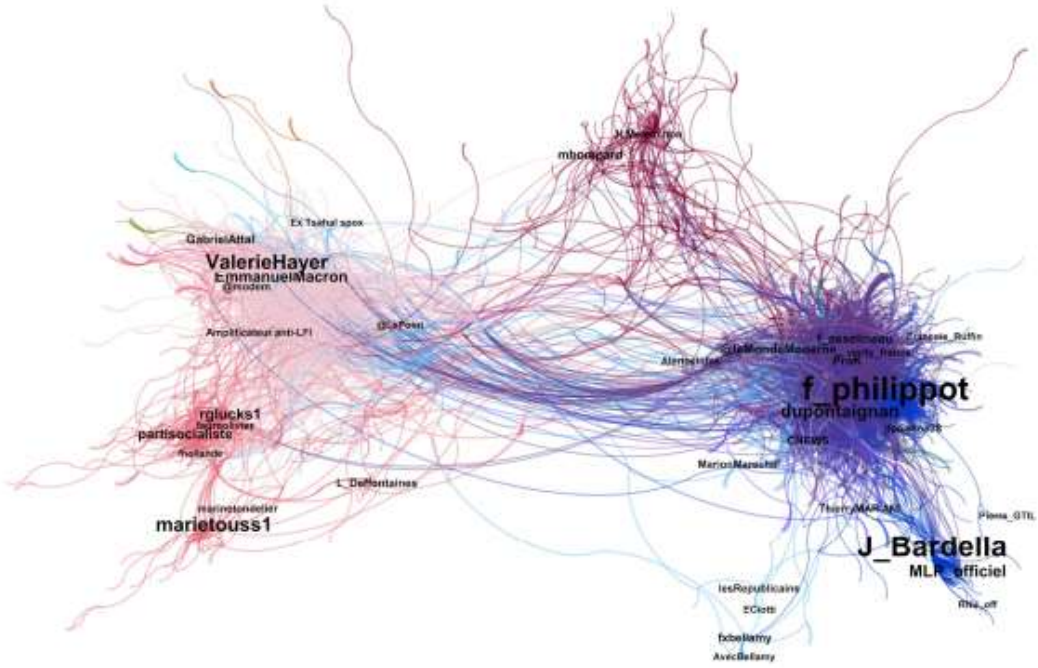

I Le constat : Les promesses d'Internet n'ont été tenues qu'en apparence

3. Contenus:
   - Pornographie,
   - Le « néophyte », sûr de SA connaissance, devient défiant à l'égard de LA connaissance (antivax, complotisme, etc..).
   - « économie de l'attention » et perte de « l'autonomie informationnelle »

Economie de l'attention:

Le coût de la perte cognitive due à l'économie de l'attention est de l'ordre, à court terme, de 0,6 points de PIB

(Solal CHARDON-BOUCAUD, Tresor-Eco, N° 369, Septembre 2025)

Impact sur le PIB français des principales externalités négatives générées par l'économie de l'attention

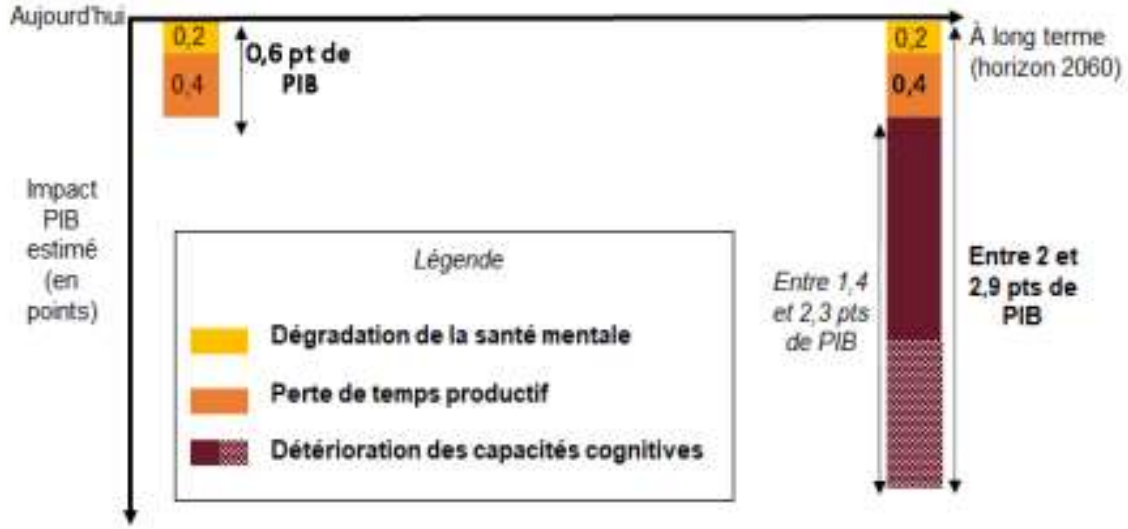

Source : Estimations DG Trésor.

Note de lecture : À long terme (horizon 2060), la détérioration des capacités cognitives liée à l'économie de l'attention pourrait avoir un impact sur l'activité économique compris entre 1,4 et 2,3 points de PIB, selon la méthodologie détaillée dans la suite du document. À court terme, l'impact des externalités générées par l'économie numérique de l'attention serait d'ores et déjà de l'ordre de 0,6 point de PIB.

I Le constat : Les promesses d'Internet n'ont été tenues qu'en apparence

4. L'Etat et les institutions:
   - Dés le début, la régulation étatique n'a pas disparu mais s'est déplacée:
     - DNS, instance de normalisation technique ad hoc (BdM, 2000),
   - **Le théorème de Yahoo!** 2000 (BdM, 2004)

I Le constat : Les promesses d'Internet n'ont été tenues qu'en apparence

- La mise en œuvre des TIC a produit un total changement de paradigme voire une « transition fulgurante » (Giorgini, 2014) et une « rupture épistémologique » (Vignon in Giorgini, 2014)
- L'échec actuel : un tournant épistémique
  - La perversion de la démocratie
  - Le retour à une organisation politique féodale:
    - Les Etats, comme suzerains publics dépendent en fait de leurs vassaux privés, les GAFAM (BdM, 2000)
    - Les internautes, comme serfs des plateformes (Durand, 2020); « Les travailleurs du clics » (Casilli)

II Un essai d'analyse des causes

2.1 Une naïveté certaine mais assumée et **dont tout découle**: :

- Le débat sur la transposition de la directive e-commerce (Directive 2000/31/CE) par la LCEN en 2004 (loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 *pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN)* :
  - Les tuyaux l'emportent sur le contenu:
    - Très large libéralisation des « services de communications électroniques », principe du secret de la correspondance, banalisation de l'opérateur historique
    - **l'absence de responsabilité des éditeurs de site et le refus du contrôle sur les contenus**
  - Car l'impératif du développement des services offerts (i.e. des marchés) l'emporte sur la protection des valeurs constitutionnelles:
    - décision 2004-496 DC du 10 juin 2004 et 2004-497 du 1er juillet 2004
  - Inspirée de la Section 230 du Communications Decency Act, 1996

II Un essai d'analyse des causes

2.2 La nature a repris ses droits : le contexte et les dynamiques

- La nature économique du « réseau des réseaux »:
  - « The *winner* catches all » (not the *first entrant*) :
  - **La tendance à la monopolisation de l'économie numérique est consubstantielle à l'économie numérique**:
    - les rendements sont croissants, voire infiniment croissants
    - se combinent avec les effets de réseaux (effet d'envergure) et avec
    - la polarisation des usages par des phénomènes de « lock in » technologique
  - Le Web 2.0 : tout est centré sur la donnée
    - L'ère des plateformes : marchés bifaces qui reposent sur la captation (gratuite) des données du côté des consommateurs et leur valorisation par l'accès des producteurs ;
    - Une logique économique de « minitel »: rémunération aux deux bouts de la communication
    - l'avènement des ordiphones généralisent les apps
  - Le rôle des Big Data : tout est centrée sur la Donnée à caractère personnel: FB: 250.000 attributs par usager…

II Un essai d'analyse des causes

⇒ « Quand c'est gratuit, c'est que vous êtes le produit »

⇒ Le réseau, c'est l'usager

⇒ Le retour du Minitel !!

II Un essai d'analyse des causes

- Les anticipations du marchés financier US sont autoréalisatrices:
  - la valorisation ex ante de la rente de monopole attendue permet de lever des capitaux en masse pour un développement rapide et massif des technologies et du marketing et pour finalement consolider un avantage compétitif majeur
  - ⇒ Les capitalisations boursières gigantesques
    - ⇒ ne sont le reflet d'une rationalité et d'une efficience supérieure des marchés financiers **que parce** qu'ils parient sur une inefficience des marchés réels…
    - ⇒ Misent sur les faiblesses de l'antitrust….
    - ⇒ Et ne sont guère éthiques…

II Un essai d'analyse des causes

Mais l'IA peut venir bouleverser ce paradigme:

Coûts estimés de l'entraînement de certains modèles d'IA, échelle logarithmique

Reference: Stanford AI Index Report 2024 https://aiindex.stanford.edu/wp-content/uploads/2024/05/HAI_AI-Index-Report-2024.pdf

Estimated training cost of select AI models, 2016–23

Source: Epoch, 2023 | Chart: 2024 AI Index report

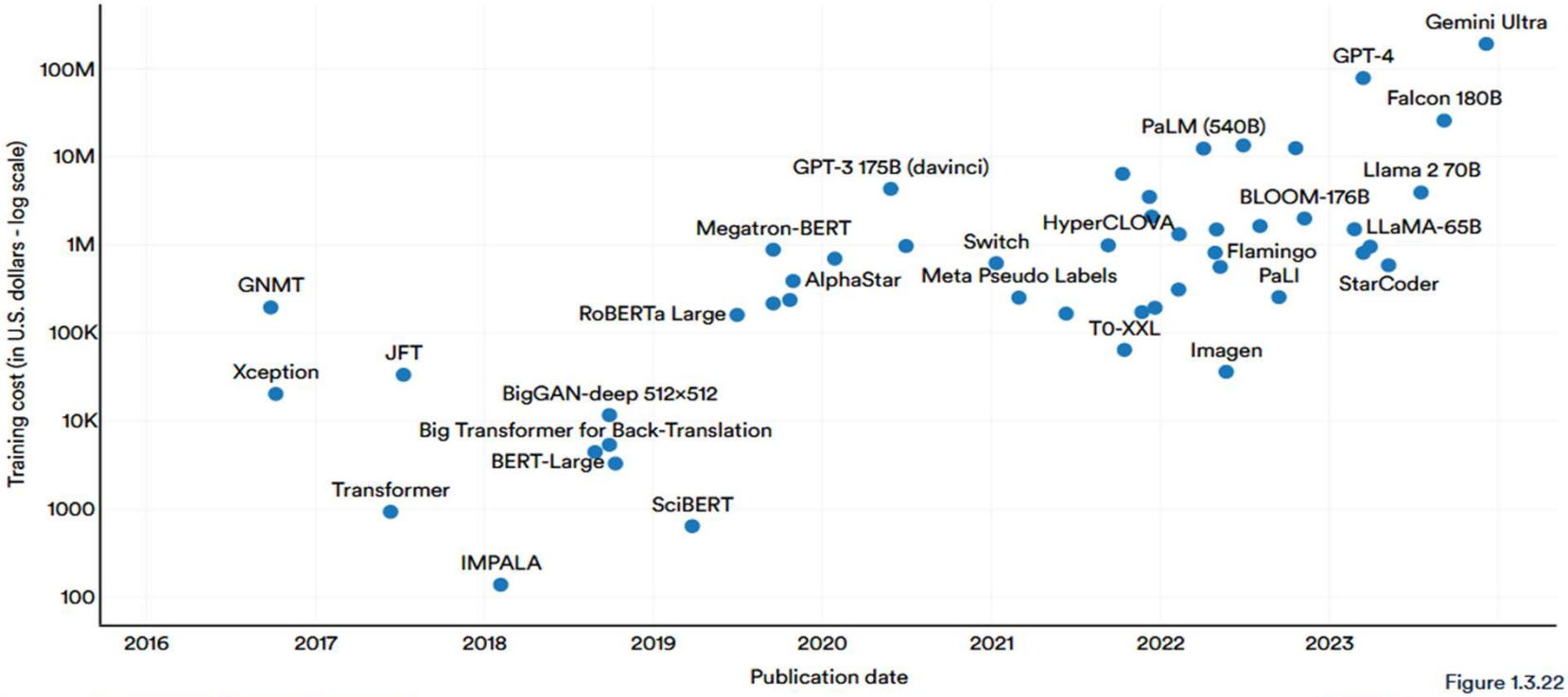

Figure 1.3.22

II Un essai d'analyse des causes

- La dynamique de la nature humaine :
  - Une nouveauté: la vision idéologique, voire philosophique, des « Mavericks » (francs-tireurs) de l'Internet avant qu'ils ne se transforment en « Tycoons » (magnats), voire en « Robber barons » (J-B Soufron, Rapport moral sur l'argent dans le monde, 2016)
  - Une constante: La soumission des politiques de l'ancienne économie à ce nouveau pouvoir par un mélange de « capture » et de fascination:
    - Cf. 1998: Microsoft et Le Louvre et l'IGN ;
    - 2000: Allègre et « l'Internet à l'école »;
    - La signature de l'accord Google – Presse française ;
    - *2020: French Health Data Hub* et le transfert des données de santé: OJRCE, 13 octobre 2020, La Quadrature du Net
    - Et toujours : la distribution des tablettes dans les écoles; etc.

III Les remèdes: une régulation foisonnante ?

- Quels objectifs ?
  - Retrouver les promesses d'Internet
  - Surmonter les risques de la virtualisation du monde réel pour lui donner toute ses potentialités
- Quels moyens?
  - Encadrer le marché
  - Rendre le pouvoir à l'usager
  - Redonner la main à la Personne
- Quelle méthode?
  - De la régulation hiérarchique (*command and control*) ex ante
  - A la conformité (*compliance*) ex post

III Les remèdes: une régulation foisonnante ?

3.1 Encadrer le marché :

- Le Politique reprend la main à travers le droit de la concurrence :
  - On retrouve la nature spécifique du droit de la concurrence: c'est le droit ultime de l'intervention publique dans une économie libérale.
  - Modalités:
    - Actions contre les pratiques anticoncurrentiels par une redéfinition des critères habituels (« marché pertinent », pouvoir de marché) adaptés à l'économie de la donnée
    - Les remèdes structurels :
      - ex post: les appels au démantèlement des grandes plateformes et une éventuelle qualification en infrastructure essentielle ;
      - Ex ante: Digital Market Act : régulation asymétrique des plateformes structurantes.

III Les remèdes: une régulation foisonnante ?

- La « Licorne », un mythe?
  - Une politique industrielle de « Start-up Nation » ne peut réussir (i.e. créer des rivaux européens aux GAFAM) que s'il s'agit d'aider des start-ups à la fois innovantes et qui satisfont de nouveaux usages … qui ne sont révélés qu'ex-post (cf. plus haut)
  - La valorisation de la Licorne est l'actualisation de sa rente de monopole future (voire plus haut): CQFD

III Les remèdes: une régulation foisonnante ?

- « *Regulation at entry* » : le régime des AMM : Règlement IA fondé sur le risque

III Quels remèdes ?

3.2 Rendre le pouvoir à l'usager (empowerement) :

- « Quand c'est gratuit, c'est que tu es le produit »
  - La régulation de la protection des données : action directe (portabilité) mais aussi indirecte: fait monter le coût des données pour les plateformes (avec comme corollaire le paiement d'un prix par l'usager) :
    - CNIL, 2020, Recommandation cookies.
    - CNIL,2024, Recommandation appli mobiles

III Quels remèdes ? *(source: CNIL, 2023)*

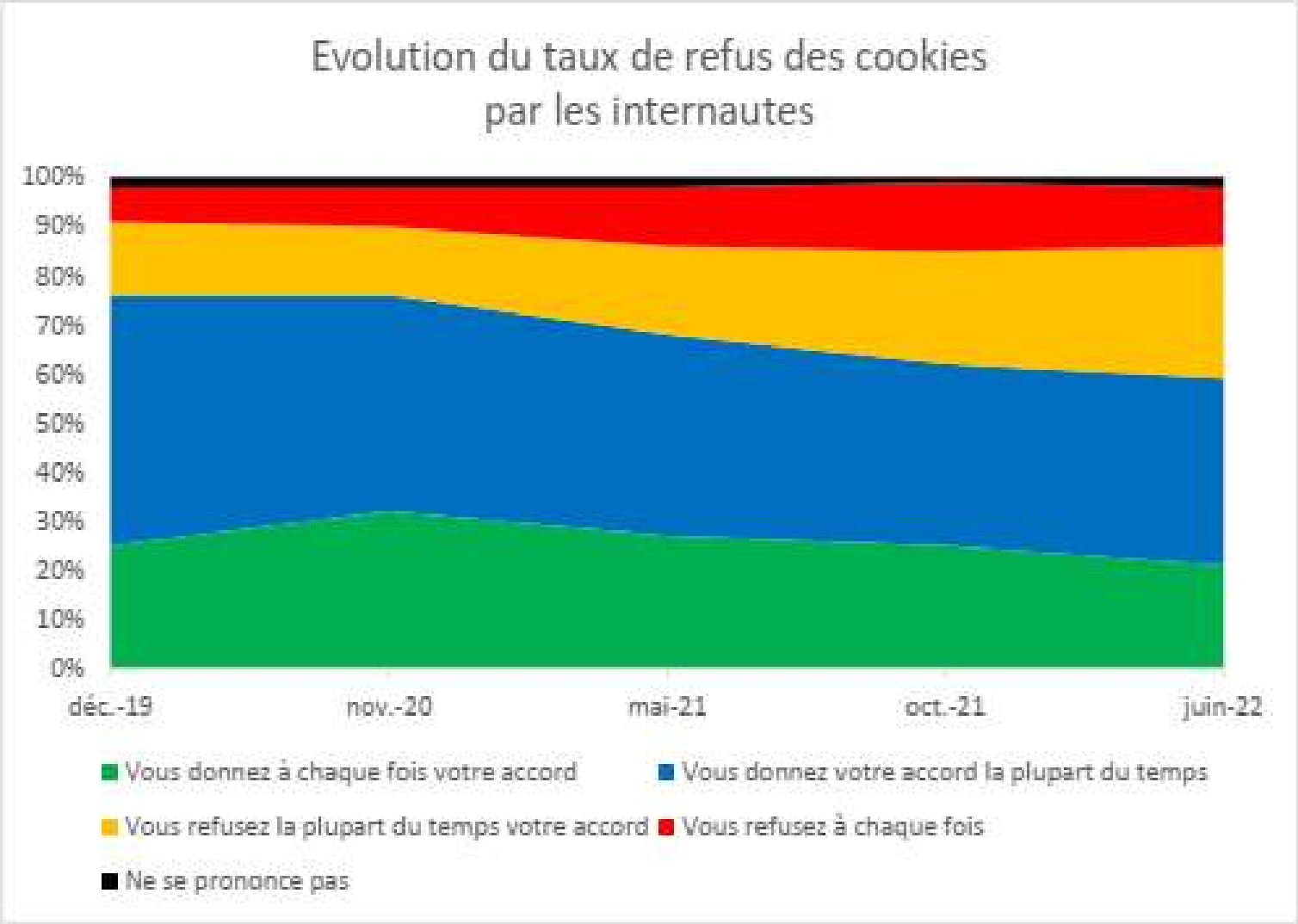

III Quels remèdes ?

- Lutte contre les contenus illégaux (fakenews, etc.) :
  - Le risque non théorique d'une police des mœurs numériques (cf. *L'origine du monde* de Courbet)
  - Plutôt établir la responsabilité des intermédiaires comme une responsabilité éditoriale, avec le régime de la presse :
    - pas impossible, cf. Yahoo !
    - Correspond au travail éditorial des algorithmes…
    - … Mais pas prévue dans le Digital Services Act, qui ne touche pas à la responsabilité limitée des intermédiaires
- « Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup »…
  - Algorithme et explicabilité (CNIL, 2017)

III Quels remèdes ?

3.3 Redonner la main à la Personne:

- Collectivement, remettre de la délibération démocratique
  - Au-delà du débat parlementaire, procéder à des consultations larges dans les problématiques de la société numérique, ce qui éviterait la capture du régulateur (non seulement au niveau de l'exécutif, mais aussi du Parlement):
    - Proposition d'un débat sur la reconnaissance faciale restée lettre morte en France (CNIL, 2019)
    - mais heureusement rejointe au niveau international (déclaration du G7 des CNIL, septembre 2022; Résolution de la global Privacy Assembly, oct. 2022; Règlement UE sur l'IA)

III Quels remèdes ?

- Les problématiques de la protection des enfants et de la lutte contre la pornographie en ligne
  - donne une opportunité d'harmonisation (partielle) par le haut vis-à-vis des Etats Unis d'Amériques et du Royaume-Uni post Brexit
  - Mais crée une tentation d'affaiblir le chiffrement, avec un risque majeur de cyber(in)sécurité

III L'IA une expérience naturelle pour l'analyse éthique

L'IA soulève des questions en matière

- de libertés individuelles,
- de libertés publiques,
- et même parfois de fonctionnement de la démocratie

III L'IA une expérience naturelle pour l'analyse éthique

- RISQUES A L'ÉGARD DE L'INDIVIDU
  - Question de la « décision algorithmique » : décision automatique interdite depuis le début de la loi du 6 janvier 1978 (décision automatique) mais tentation récurrente:
    - CE, Sect., 3 juin 2022, Conseil national des Barreaux, n°452798 (téléservice obligatoire pour le dépôt des demandes de séjour)
  - Problème de l'influence, voire de la manipulation de la pensée individuelle :
    - Problème des algorithmes des réseaux sociaux qui enferment l'individu dans une communauté de plus en plus étroites : une « bulle de filtre »
    - LLM, etc.: Construction d'artefact; Dialogue entre IA
  - Cas particulier des mineurs :

    (+): Intéressant de voir la particulière sensibilité des opinions, et des politiques à l'égard des jeunes : sujet abordé par ICO Britannique, par FTC US, par conférence CNIL AIR

    (-): mais le jeune public est particulièrement fragile et mérite une particulière protection, la problématique est identique dans beaucoup des cas d'usage

III L'IA une expérience naturelle pour l'analyse éthique

- RISQUE A L'ÉGARD DE LA SOCIÉTÉ
  - Problème de la fiabilité vs dommages collectifs :
    - problème des erreurs des algorithmes d'IA pour les véhicules autonomes (qui ne se posent pas pour les pilotes automatiques d'avion ou de bateau)
    - problème des biais et donc des risques de discrimination de certains groupes.
  - Tentation de la « gouvernementalité algorithmique » et des « machines à gouverner » (Billion, 2022)
  - Problème de la surveillance algorithmique et biométrique:
    - Reconnaissance faciale, Caméra augmentée
    - **CNIL « Policy paper » : 15 novembre 2019 : Reconnaissance faciale : pour un débat à la hauteur des enjeux**
    - Cnil Pas contre mais champ application limitée à AUTHENTIFICATION contre identification et **gabarit à la main de usager**.
    - Vidéo surveillance omniprésente, ne sert à rien (Cour des comptes, Gendarmerie)
- Tentation formidable du technosolutionnisme : une couche d'IA et hop le tour est joué

Conclusion :

- L'appréhension des effets du numérique sur nos sociétés « postmodernes » suppose donc nécessairement une vision holistique
- Et la prise de décision impose un renouveau d'une analyse axiologique, fondée sur les valeurs.

Conclusion

- But ultime :
  - Eviter le Grand évitement (BdM, 2019)
  - et la société « moderne liquide » (Bauman, 2013)
- Opposer à « l'individu tyran » (Sadin, 2020), la Personne :
  - Incroyable modernité d'Emmanuel Mounier (1949): « tout est lié » : la personne ne peut se concevoir qu'en lien : avec les autres, avec la transcendance (i.e. qui n'est pas seulement des réalités collectives mais des valeurs qui transcendent : l'égalité, le respect de la liberté de l'autre… cf. DDHC) et avec la nature.

Références

- Bauman, Zygmunt, La vie liquide, Paris, Arthème Fayard –Pluriel, 2013, 252 p.
- Chavalarias, David, 2022: *Toxic Data : comment les réseaux manipulent nos opinions*, Paris, Flammarion, 2022,300 p.
- 2024, *Minuit moins dix à l'horloge de Poutine: Analyse de réseaux des ingérences étrangères dans les élections législatives de 2024*, hal-0429585v1
- CNIL:
  - (2023), Évolution des pratiques du web en matière de cookies : la CNIL évalue l'impact de son plan d'action, 16 mai 2023, https://www.cnil.fr/fr/evolution-des-pratiques-du-web-en-matiere-de-cookies-la-cnil-evalue-limpact-de-son-plan-daction
  - (2019), *Reconnaissance faciale : pour un débat à la hauteur des enjeux*, 11 p.
  - (2017), *HOW CAN HUMANS KEEP THE UPPER HAND?, The ethical matters raised by algorithms and artificial intelligence*; Report, Dec. 2017, https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/cnil_rapport_ai_gb_web.pdf
- Durand, Cédric, *Techno-féodalisme: critique de l'économie numérique*, Paris, La Découverte – zones, 2020
- Jim Giles, *Internet encyclopaedias go head to head*, *Nature,* vol. 438, 2005, p 900–901
- Giorgini, Pierre, *La transition fulgurante*, Paris, 2014, Bayard, 401 p.
- du Marais, Bertrand:
  - (2000a) « Réglementation ou autodiscipline: quelle régulation pour Internet ? », *Les Cahiers Français*, n° 295, La Documentation Française, Paris, mars - avril 2000, p. 65-73
  - (2000b) « Windows est-il un service public ? », *La Croix*, 27 juillet 2000
  - (2004) RÉGULATION DE L'INTERNET : DES FAUX-SEMBLANTS AU RETOUR À LA RÉALITÉ », *Revue française d'administration publique* – 109 – 2004 – p. 83-92
  - (2016) « Ubérisation générale ! La révolution juridique 2.0 est en cours », in Champarnaud François (dir.), *Rapport moral sur l'argent dans le monde 2015-2016*, Association d'économie financière, Paris, 2016, p.37 – 50
  - (2019) « Le « Grand Évitement » et le droit administratif » In J-B AUBY (dir.) *Le futur du droit administratif - the Future of administrative Law,* Paris, Lexis Nexis, 2019, p. 527-547
- Mounier Emmanuel, *Le personnalisme*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1949.
- EPIC & Oxford University, *Assessing the Accuracy and Quality of Wikipedia Entries Compared to Popular Online Alternative Encyclopaedias: A Preliminary Comparative Study Across Disciplines in English, Spanish and Arabic."*, 2012, 77 p. (https://commons.wikimedia.org/wiki/File:EPIC_Oxford_report.pdf)
- J-B Soufron, Jean-Baptiste, « Ubérisation : la stratégie du choc numérique » in Champarnaud François (dir.), *Rapport moral sur l'argent dans le monde 2015-2016*, Association d'économie financière, Paris, 2016, p. 51-64